

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DU ROVE**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 25 ; Pouvoirs : 4 ; Absents : 4**

**L'an deux Mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures** le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 14 septembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS :** **BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -**

**ONT DONNE POUVOIR :** **GROBEL Pierre à SABATINO Paul – JUAN Annie à CORTES Jeanne - GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - SOLE Jean-Pierre à DESMATS Nicole.**

**ABSENTS :** **GROBEL Pierre - JUAN Annie -GUIDI Marie-Noëlle -SOLE Jean-Pierre -**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** **BONNET Marie -Claude**

**2023-01-02**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
A L'ASSOCIATION ROVE KARATE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des associations sollicitent la Commune pour l'attribution d'une subvention.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que ces demandes ont été examinées avec le dossier de demande de subvention exigé par nos services.

L'Association Rove Karaté, très populaire sur la Commune du Rove compte un nombre important d'adhérents. Cette année 5 karatékas sont qualifiés pour les championnats de France et 1 karatéka est qualifié pour une compétition internationale en Croatie et pour l'Open d'Orléans. Toutes ces qualifications engendrent une hausse importante des dépenses dans les finances de l'Association qui essaie de minimiser le coût pour les familles.

Pour ces raisons, cette association sollicite une aide communale supplémentaire de 2 000 € afin de mener à bien les activités sportives des athlètes pour l'année 2023.

Vu le Budget de la Commune,

Considérant la demande de subvention supplémentaire de l'association Rove Karaté pour l'exercice 2023,

Considérant l'augmentation des coûts pour l'association occasionnée par la représentation de ses athlètes lors des divers championnats et compétitions nationales et internationales,

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'Association Rove Karaté.

**Le Conseil municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,**

### DECIDE

ARTICLE 1 : d'ATTRIBUER et de VERSER une subvention complémentaire de 2 000 €uros à l'Association Rove Karaté.

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune du Rove, au chapitre 65, article 65748.

**VOTE / POUR            29            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire  
Georges ROSSO

